

 <p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE</p>	<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP <u>Dossier suivi par</u> : Christine LAFONT Tél : 01.49.55.51.56 Fax : 01.49.55.56.17 Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p style="text-align: center;"><b>NOTE DE SERVICE</b> <b>DGER/POFEGTP/N2001-2058</b> <b>Date : 15 JUIN 2001</b></p>
--	---	---

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

à

Messieurs les Directeurs régionaux  
de l'agriculture et de la forêt

**Objet : Informations sur les documents pédagogiques d'accompagnement  
pour la mise en conformité des machines mobiles.**

Plan de Diffusion	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration centrale - Diffusion B</li> <li>- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt</li> <li>- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM</li> <li>- Inspection générale de l'agriculture</li> <li>- Hauts-commissariats de la République des TOM</li> <li>- Conseil général de l'agronomie</li> <li>- Inspection de l'enseignement agricole</li> <li>- Etablissements public nationaux et locaux d'enseignement agricole</li> <li>- Unions nationales fédératives d'établissements privés</li> </ul>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation syndicales de l'enseignement agricole public</li> <li>- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</li> </ul>

Cette note a pour but d'attirer l'attention des établissements de formation sur les délais et les modalités de mise en conformité des machines mobiles suite à la directive européenne 95/63/CE du 5 décembre 1995 et au décret N°98 - 1084 du 2 décembre 1998.

La direction des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi (DEPSE) en charge du dossier organise des sessions de formation interrégionales et diffuse des documents pédagogiques établis par les partenaires les plus performants de la sécurité que sont la MSA, le CEMAGREF.

Il s'agit des documents suivants :

- une brochure sur la réglementation des tracteurs agricoles et forestiers au prix de 125 F,
- une brochure sur la réglementation des machines mobiles agricoles et forestières (150 F),
- une malette pédagogique (680 F) comprenant :
  - . un guide pour la mise en conformité,
  - . un guide du formateur avec transparents, guide, cahier d'exercice,
  - . un cédérom (formats pdf et powerpoint) pour les matériels de récolte des céréales et fourrages,
  - . une vidéo de sensibilisation de onze minutes relatant une visite et une mise en conformité de matériels (115F).

Ces documents seront bientôt diffusés par Educagri-editions. En attendant, les établissements d'enseignement peuvent les commander auprès de :

Il est possible aux établissements d'enseignement de les commander auprès de :

***PUBLIC-TRANS***  
***ZI Marinière - 2, rue Désir Prévost***  
***91080 BONDOUFLE***  
***Tél. : 01 69 10 85 85 - Tél. : 01 69 10 85 83***

(renseignements au tél : 01 40 96 62 85 auprès du CEMAGREF Parc de Tourvoie BP 44 92163 ANTONY CEDEX).

Les commandes groupées peuvent bénéficier d'un tarif dégressif à partir de plusieurs exemplaires : par exemple 20 % à partir de 26 exemplaires.

Le Bureau de Coordination du Machinisme Agricole (BCMA 9 rue de la Baume 75008 PARIS) diffuse également des documents et organise des formations de la fin avril au début juin selon les régions.

Je souhaite que les établissements de formation puissent jouer un rôle d'exemple et de promotion en la matière.

La Chargée de Sous-Direction

Brigitte FEVRE